



## **FORMATION CONTINUE 2026**

### **PRESENTIEL**

#### **PARTENARIAT ENM / EFA**

#### **LE GENRE DU CAPITAL**

**Vendredi 3 avril  
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel :  
Ancienne bibliothèque  
Cour d'appel  
Toulouse**

**Céline BESSIERE**  
Chercheuse au CNRS.

**70€ la séance  
50€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les résultats des travaux sociologiques sur le traitement judiciaire des séparations conjugales.

**Pré requis :**

Être avocat.

**Programme :**

**Introduction**

Les inégalités économiques femmes-hommes (de revenus et de patrimoine) articulées aux inégalités de classes sociales

**Partie 1 : le capital économique au cœur des stratégies de reproduction**

Comment et pourquoi travailler sur l'argent dans la famille ?

**Partie 2 : Des comptabilités inversées sexistes**

Quand les professionnel·les du droit légitiment des arrangements économiques inégalitaires.

**Partie 3 : Les femmes travaillent, certains hommes accumulent**

Comment l'Etat légitime la dépendance financière des femmes.

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)